

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	5
de votants	5

N° 16/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08/04/2024**

OBJET : VOTE DU TAUX DES TAXES

L'an deux mille vingt quatre et huit avril à 9 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Eric MALHERBE, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Nicolas PERRET, MME Valérie CHAYLA

Etaient absents : , Roger BRUN, MME Josyane PAGES

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Nicolas PERRET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°6/2024 ayant le même objet.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code général des impôts,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter le taux des taxes locales pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier les taux des taxes pour l'année 2024 :

› Taxe foncière (bâti)	28.34
› Taxe foncière (non bâti)	57.99
› Taxe d'habitation	7.58

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le 8 avril 2024
Le Maire

